



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Canton d'Aubergenville - Arrondissement de Rambouillet
Département des Yvelines

Mairie de Béhoust

Béhoust, le 3 juillet 2020

NOTE D'INFORMATION A TOUS LES HABITANTS DE BEHOUST

Objet : Matérialisation des emplacements de stationnement Rue de la Masse

Cher Béhoustien, Chère Béhoustienne,

Le Conseil Municipal a décidé de matérialiser des emplacements de stationnement dans la première partie de la Rue de la Masse et plus précisément du 1 au 23 inclus.

Je vous remercie de bien vouloir prendre toutes les dispositions dès le 9 juillet avant 19h00 en garant vos voitures dans vos propriétés respectives pour ceux qui le peuvent, et pour les autres en reportant votre stationnement après le 23 Rue de la Masse étant précisé que vous avez aussi la possibilité d'utiliser le parking de l'école pour la nuit du 9 au 10 juillet.

Cette décision du Conseil Municipal a nécessité l'établissement de deux arrêtés que vous trouverez ci-joints :

- Le premier arrêté visant à interdire tout stationnement du 9 juillet 2020 à partir de 19h00 jusqu'au 10 juillet 2020 à 19h00,
- Le second arrêté visant à réglementer ledit stationnement uniquement sur les emplacements réservés à cet effet à compter du 11 juillet 2020 minuit.

Je suis conscient, des désagréments que cela peut procurer mais cette réglementation était devenue absolument indispensable à raison des problèmes de sécurité qu'elle engendrait pour toutes celles et ceux empruntant la Rue de la Masse, mais aussi les services de sécurité qui ont été entravés dans leur mission.

Pour le bon respect des prescriptions des arrêtés, la gendarmerie sera présente dès le 9 juillet pour s'assurer de l'absence de stationnement de véhicule du 1 au 23 Rue de la Masse.

J'invite celles et ceux habitant au-delà du 23 Rue de la Masse à emprunter le 10 juillet au matin autant que faire se peut la Rue de la Tuilerie.

Je vous remercie de votre concours et vous prie de croire, Cher Béhoustien, Chère Béhoustienne, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

Guy PELISSIER



Pièces jointes :

- Arrêté temporaire réglementant les travaux relatifs à la matérialisation des emplacements de stationnement Rue de la Masse
- Arrêté permanent réglementant le stationnement de la Rue de la Masse

DISTRIBUTION FAITE LE 3 JUILLET 2020 DANS LES BOITES AUX LETTRES

1 Place du Village 78910 Béhoust - Tél : 01 34 94 67 70 - courriel : secretariat.behoust@orange.fr